

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

M. BAUDRY José, procuration à M. DUYCK
Mme DERONNE Véronique, procuration à M. MAHIEU
Mme GRAMMONT Agnès,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. FICHEUX
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS
M. RAVET Pierre-Luc,
M. THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

Secrétaire de séance : M. DUYCK Joël

Délibération n°2021D146 - Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys - Adhésion à l'association des chemins ruraux du Nord Pas de Calais Picardie.

La Vice-Présidente expose au Conseil :

Considérant la compétence de la CCFL en matière d'aménagement, de création, de gestion et d'entretien des chemins de randonnées d'intérêt communautaire,

L'association des chemins ruraux du Nord Pas de Calais Picardie, créée en 2004, financée par le Conseil régional Hauts de France, les collectivités territoriales et EPCI adhérentes, a pour objet d'accompagner les villes et leurs groupements dans l'identification de leurs chemins ruraux.

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune et peuvent faire l'objet de multiples atteintes telles que des dégradations ou des annexions.

Afin d'identifier l'intégralité des chemins ruraux existants sur les 8 communes de la CCFL ainsi que leur état, il est proposé d'adhérer pour 2021 à l'association des chemins du Nord Pas de Calais Picardie. Le coût de cette adhésion est de 150 € par an.

Cette adhésion permettra de bénéficier de la réalisation d'un inventaire complet et d'un diagnostic sur l'état des chemins ruraux, commune par commune, sur le territoire de la CCFL, comprenant : un repérage cadastral, un diagnostic de terrain des chemins, la remise d'un dossier complet avec cartographies détaillées.

L'association est également force de conseil juridique pour la réappropriation des chemins par la commune.

Ce travail d'inventaire pourra être réalisé sur trois mois et permettra ensuite de travailler sur différentes pistes de valorisation pour l'itinérance pédestre et le développement de connexions entre les communes de la CCFL.

Après l'avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER l'adhésion de la CCFL à l'association des chemins ruraux Nord Pas de Calais Picardie, conformément aux conditions énoncées,
- PRENDRE EN CHARGE la cotisation annuelle correspondante au titre de l'année 2021,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

